



IFSI - IFAS La Gaude
Établissements Sainte-Marie
ALPES-MARITIMES

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
ET AIDES-SOIGNANTS
9337, route de St Laurent
Quartier Plan du Bois
06610 LA GAUDE

Tél : 04 93 13 70 80
ifsisaintemarie@ahsm.fr

2025/2026

DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION
POUR LES CANDIDATS RELEVANT DE L'ARTICLE 9
DE L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 modifié relatif au
DIPLOME D'ETAT INFIRMIER

MEDECIN EXTRA COMMUNAUTAIRE
&
TITULAIRE DU DIPLOME DE FORMATION
APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Art. 9. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif du diplôme d'Etat infirmier

Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de **médecin** ou de **maïeuticien** en France ou à l'étranger et les personnes **titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales** sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;
2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

**ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME D'ENSEIGNEMENT ET TEMPS DE
REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR D'OCTOBRE 2025**

CONTENU DE LA FORMATION (112 heures COURS en présentiel – STAGE : 525 heures)

- Rentrée administrative une journée le 08/09/2025 (6 heures)
- UE 3.1.S1 et S2 « Raisonnement clinique »: regroupement 20 heures sur site (3-1-S1) et 4 heures (3-1-S2), e-learning (accès aux cours et cas cliniques régulés par mail et lors des regroupements) et validation
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 : présence obligatoire 21 heures sur site (2,5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « Projet de soins » : 4 heures
- Enseignements « Hygiène et infectiologie » : regroupement 8 heures sur site (regroupement 1 jour)
- Enseignements « Législation, éthique et responsabilité » : regroupement de 8 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement 4,5 jours sur site répartis comme suit :
 - Calculs de doses et de débits : 8 heures
 - Ateliers de pratiques (Pratique de la transfusion à valider) : 21 heures
 - Méthodologie du rapport de stage et évaluation des compétences et activités en stage : 8 heures
- **Stages** de 7 semaines et 8 semaines à temps plein
- **Préparation et exploitation de stage** : 4 heures
- **Accompagnement individualisé** comprenant :
 - 3 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
 - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors du 1^{er} mois de stage ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences. Cette APPS valide pour partie l'UE 3.1 S2.
 - 3 guidances concernant l'élaboration du rapport de stage (1 heure par guidance)

- **Rapport de stage :**
 - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.
 - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

ORGANISATION :

- Coordinatrice : Mmes BARRAYA Denise
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, elle assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, elle assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Des responsables des stages recherchent les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

VALIDATIONS :

- 3.1 S1: travail de groupe en janvier
- 3.1 S2 : travail individuel en stage
- AFGSU 2
- Rapport de stage: rendu le 15/05/2026 Mai
- Stage : 4 compétences à valider (*cf. les 10 compétences du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009 modifié*)
 - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
 - ✓ Compétence 2: concevoir et conduire un projet de soins IDE
 - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
 - ✓ Compétence 9 : organiser et coordonner des actions soignantes

PUBLIC	Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin en France ou à l'étranger Titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales	
EFFECTIF	De 3 stagiaires minimum à 20 stagiaires maximum. Si l'effectif minimum requis n'est pas atteint l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session de formation	
OBJECTIFS	Formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier	
DUREE	Totale : 637 heures réparties comme suit : ▪ 112 heures de cours en présentiel à l'IFSI à partir du 13 octobre 2025 ▪ 2 stages d'une durée totale de 15 semaines (525 heures)	
HORAIRES	Selon planning remis le jour de la rentrée	
FORMATEURS	Cadres formateurs	
COUT	3000 euros par candidat (payables en plusieurs mensualités – CPF possible) 3600 euros OPCO	
CANDIDATURE	▪ Lettre d'inscription manuscrite ▪ Curriculum Vitae ▪ Copie du diplôme permettant l'inscription (avec traduction assermentée si besoin) et autorisation(s) d'exercice concernée(s) ▪ Frais de dossier 140 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie) ▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité	
SELECTION sur l'IFSI	21 ou 22 mai 2025 ▪ Epreuve écrite ▪ Entretien	<i>(sous réserve de modification)</i> <i>[Visant à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement et par écrit en français sur leurs connaissances générales en médecine]</i>
SELECTION en présentiel sur l'IFSI date et heure fixées par l'IFSI		